

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05 49 08 69 54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 09 JAN. 2024

Prise d'acte n° A6500

Madame,

Par courrier reçu le 29 novembre 2023, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à la modification des conditions d'exploitation de votre parc éolien situé à Champdeniers.

Votre site bénéficie du récépissé préfectoral n° 5271 du 18 septembre 2012 de bénéfice des droits acquis pour l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Champdeniers, et un bridage initial est en place sur l'éolienne E1 depuis mai 2019, sur la base du 1^{er} suivi naturaliste réglementaire effectué par le bureau d'études O-GEO.

Votre projet vise à renforcer le plan de bridage chiroptérologique afin de mieux maîtriser les risques de collision des chauves-souris avec les pales.

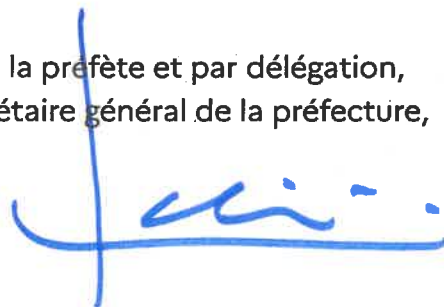
Les 23 prospections, réalisées à votre demande par ENCIS Environnement entre mai et octobre 2021, confirment une certaine efficacité du bridage sur l'éolienne E1, et préconisent l'extension du bridage aux éoliennes E2 et E3, ainsi qu'un nouveau suivi après sa mise en place.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que ce renforcement du plan de bridage est conforme à son objectif régional de couvrir 90 % au moins de l'activité des chauves-souris, toute phase de développement confondue, et concourt à accroître le niveau de protection des espèces protégées par rapport à la situation actuelle.

Je prends donc acte de votre porter à connaissance visant à renforcer le plan de bridage chiroptérologique du parc éolien que vous exploitez à Champdeniers.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

3D ENERGIES
Madame GADREAU Géraldine
336 Avenue de Paris
79000 NIORT